

**PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE**

*Direction du secrétariat corporatif*

Montréal, le 17 mai 2024

**OBJET : Demande d'accès à l'information**  
N/D : 06122.05.0852

---

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande reçue à nos bureaux le 19 avril 2024.

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-joint la liste des primes offertes par Loto-Québec. Veuillez noter que pour les employés syndiqués, ces primes sont prévues par les conventions collectives applicables.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

[Original signé]

François Racine  
Directeur du Secrétariat corporatif  
Responsable adjoint de l'accès à l'information  
Loto-Québec

p.j.

Prime	Description		Cadres	Employés professionnels syndiqués	Employés professionnels non syndiqués	Employés de soutien syndiqués	Employés de soutien non syndiqués
Prime de soir	Chaque heure travaillée entre 18 h et 24 h peut donner droit à une prime de soir.	Taux allant de 0,99 \$/h à 1,04 \$/h	1,01 \$*	1,04 \$	N/A	1,00 \$	0,99 \$
Prime de nuit	Chaque heure travaillée entre 0 h et 7 h peut donner droit à une prime de nuit.	Taux allant de 1,31 \$/h à 1,38 \$/h	1,35 \$*	1,38 \$	N/A	1,32 \$	1,31 \$
Prime de fin de semaine	Chaque heure travaillée entre 00 h le samedi et 23 h 59 le dimanche peut donner droit à une prime de fin de semaine.	Taux allant de 1,01 \$/h à 3,53 \$/h	N/A	1,01	N/A	3,53 \$	3,50 \$
Prime pour occasionnels	Majoration du taux horaire pour compenser le fait que les conditions de travail de ces postes n'incluent pas les congés fériés, congés sociaux et régime d'assurance collective.	11,12% ou 6,5% du salaire, selon le poste et conventions collectives	N/A	6,50%	11,12%	11,12%	11,12%
Prime de chef d'équipe	Lorsqu'un poste nécessite de guider et coordonner, sous l'autorité du supérieur immédiat, les travaux d'un groupe constitué d'au moins quatre (4) ressources.	% du salaire ou majoration du taux	N/A	5%	5%	1,07 \$	N/A
Prime de remplacement / d'intérim	Lorsqu'un poste nécessite d'exercer temporairement des fonctions supérieures à celles de son classement dans le cadre d'un remplacement ou d'un intérim.	% du salaire ou majoration du taux	7%	3,20 \$	7%	5 %	5 %
Prime de disponibilité	Chaque heure en disponibilité peut donner droit à une indemnité.	1/8 du taux horaire	1/8 du taux horaire*	1/8 du taux horaire	N/A	1/8 du taux horaire	1/8 du taux horaire
Prime d'attraction, rétention et de renforcement de l'expertise	Pour certains postes identifiés en fonction de la criticité, de la difficulté de recrutement, ou de l'expertise. Le poste doit être occupé pendant au moins 18 mois pour avoir droit à la prime en entier.	10% du salaire	N/A	10%	N/A	N/A	N/A

\*Ne s'applique qu'aux cadres de supervision, qui représentent 4 % de l'ensemble des cadres